

La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2010

Diffusé à 8:30, heure de l'Est dans Le Quotidien, le mardi 22 mai 2012

Selon les données déclarées par la police, environ 99 000 Canadiens ont été victimes de violence familiale en 2010. Près de 50 % de ces affaires ont été commises par leur conjoint ou conjointe.

Par ailleurs, 17 % des affaires ont été perpétrées par un parent, 14 %, par un membre de la famille élargie, 11 %, par un frère ou une sœur et 9 %, par un enfant, habituellement un enfant adulte.

Contrairement aux autres formes de violence, le risque d'être victime d'une affaire de violence familiale était plus du double chez les personnes de sexe féminin que chez les personnes de sexe masculin.

Ce risque accru s'expliquait en majeure partie par la représentation plus élevée des femmes parmi les victimes de violence conjugale. En 2010, les femmes de 15 ans et plus constituaient 81 % des victimes de violence conjugale déclarée par la police.

L'Ontario enregistre le plus faible taux de violence familiale

Les taux de violence familiale observés aux échelons des provinces et des territoires suivaient généralement la même tendance que les taux globaux de criminalité. En 2010, l'Ontario a enregistré le plus faible taux de violence familiale déclarée par la police, suivi de l'Île-du-Prince-Édouard. Les territoires, la Saskatchewan et le Manitoba ont affiché les taux les plus élevés.

Pour la première fois, il était possible d'examiner les taux de violence familiale déclarée par la police à l'échelon des régions métropolitaines de recensement. En 2010, les taux les plus élevés ont été notés à Saint John, à Saskatoon et à Kelowna. Les taux les plus bas ont tous été enregistrés en Ontario : Ottawa, Peterborough, St. Catharines–Niagara, Kitchener–Cambridge–Waterloo et Guelph.

La violence entre partenaires amoureux est plus courante que la violence conjugale

En 2010, la police a déclaré qu'environ 48 700 personnes ont été victimes de violence conjugale.

La violence entre partenaires amoureux, bien qu'elle soit exclue de la définition de la violence familiale, est examinée avec la violence conjugale dans le contexte de la violence entre partenaires intimes. En 2010, la police a déclaré environ 54 100 victimes de violence contre des partenaires amoureux âgés de 15 ans et plus.

Si l'on tient compte à la fois de la violence conjugale et de la violence entre partenaires amoureux, la police a déclaré près de 103 000 victimes de violence entre partenaires intimes en 2010.

Le taux de violence entre partenaires amoureux noté pour chaque tranche de 100 000 habitants était plus de 65 % plus élevé que le taux de violence conjugale. Cela valait tant pour les hommes que pour les femmes.

En 2010, 65 homicides ont été commis par un conjoint et 24, par un partenaire amoureux. Les taux d'homicides entre partenaires intimes ont été à la baisse au cours des 20 dernières années. Le recul était plus marqué dans le cas des homicides sur des victimes de sexe féminin.

Selon les résultats de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2009 sur la victimisation, les victimes de violence conjugale ayant fait l'objet de crimes violents étaient plus susceptibles que les autres victimes de déclarer qu'elles avaient été victimisées pour la première fois pendant leur enfance. Cela valait tant pour les victimes de voies de fait que pour les victimes d'agression sexuelle.

Le nombre d'enfants témoins de violence conjugale est à la hausse

En 2009, plus de la moitié (52 %) des victimes de violence conjugale ayant des enfants ont indiqué que ces derniers avaient vu ou entendu les agressions perpétrées contre elles au cours des cinq années précédentes. Cette proportion était en hausse par rapport aux 43 % enregistrés en 2004, soit l'année au cours de laquelle le cycle précédent de l'ESG sur la victimisation a été mené.

Les enfants étaient plus susceptibles d'être témoins de violence conjugale lorsque la victime était de sexe féminin. La probabilité que les enfants soient témoins de violence conjugale était également plus élevée lorsque la victime et son partenaire étaient désunis.

Les voies de fait sur un conjoint avaient aussi tendance à être plus graves lorsque des enfants étaient témoins que lorsqu'ils étaient absents. Par exemple, les victimes de violence conjugale ayant signalé la présence d'enfants étaient proportionnellement plus de deux fois plus nombreuses que les autres victimes de violence conjugale à avoir subi des blessures corporelles.

La police est intervenue près de quatre fois plus souvent lorsqu'un enfant a été témoin de violence conjugale. En outre, le recours aux services sociaux était plus de deux fois plus fréquent chez les victimes de violence conjugale qui ont mentionné que des enfants avaient vu ou entendu la violence.

Note aux lecteurs

Dans le cadre de l'Initiative de lutte contre la violence familiale du gouvernement fédéral, Statistique Canada a diffusé, chaque année depuis 1998, un rapport qui s'intitule « La violence familiale au Canada : un profil statistique ».

Dans le présent article, la violence familiale désigne la violence commise par des conjoints et conjointes, des parents, des enfants, des frères et sœurs, et des membres de la famille élargie. La violence entre partenaires amoureux est exclue de cette définition de la violence familiale, mais elle est examinée avec la violence conjugale dans le contexte de la violence entre partenaires intimes. Les partenaires amoureux comprennent les petits amis et petites amies actuels ou anciens, ainsi que les autres partenaires intimes âgés de 15 ans et plus.

Les résultats reposent sur les données déclarées par la police dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité et de l'Enquête sur les homicides, de même que sur les données autodéclarées recueillies au moyen de l'Enquête sociale générale sur la victimisation.

Tableau 1
Victimes de violence familiale déclarée par la police, selon la province et le territoire, 2010

	Victimes de violence familiale	
	nombre	taux pour 100 000 habitants
Canada	98 957	294
Terre-Neuve-et-Labrador	1 604	316
Île-du-Prince-Édouard	330	234
Nouvelle-Écosse	2 472	264
Nouveau-Brunswick	2 384	319
Québec	26 037	333
Ontario	25 413	196
Manitoba	5 104	430
Saskatchewan	6 534	644
Alberta	13 010	351
Colombie-Britannique	13 574	302
Yukon	290	842
Territoires du Nord-Ouest	1 073	2 455
Nunavut	1 132	3 409

Note(s) : Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu et pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu.

Tableau 2
Victimes de violence familiale déclarée par la police, selon la région métropolitaine de recensement, 2010

Région métropolitaine de recensement (RMR)	Victimes de violence familiale	
	nombre	taux pour 100 000 habitants
Canada	98 957	294
Saint John	430	420
Saskatoon	945	351
Kelowna	613	346
Abbotsford–Mission	566	325
Gatineau ¹	977	320
Brantford	418	317
Regina	688	317
Montréal	12 083	315
Thunder Bay	369	311
Saguenay	436	301
Québec	2 148	288
Trois-Rivières	427	288
Edmonton	3 230	275
Moncton	348	257
St. John's	463	250
Grand Sudbury	404	247
Vancouver	5 292	223
Victoria	786	222
Halifax	876	218
Winnipeg	1 637	211
Calgary	2 596	209
Toronto	10 409	202
Kingston	314	197
Hamilton	1 003	189
Barrie	257	186
London	883	186
Windsor	554	184
Sherbrooke ²	342	184
Guelph	225	182
Kitchener–Cambridge–Waterloo	930	179
St. Catharines–Niagara	775	176
Peterborough	206	172
Ottawa ³	919	98

1. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

2. Les données de 2010 pour la RMR de Sherbrooke sont des estimations fondées sur les données de 2009 en raison de l'indisponibilité des données en 2010.

3. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

Note(s) : Exclut les affaires pour lesquelles l'âge ou le sexe de la victime était inconnu et pour lesquelles le lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu.

Définitions, source de données et méthodes : numéros d'enquête 3302, 3315 et 4504.

L'article du *Juristat* : « [La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2010](#) » (85-002-X, gratuit) est maintenant offert. Cet article renferme une analyse comparative des affaires de violence familiale et d'autres formes de violence. Il comprend également une analyse de la violence familiale en général, de la violence entre partenaires intimes, de la violence familiale envers les enfants et les jeunes et de la violence familiale envers les personnes âgées.

À partir du module *Publications* de notre site Web, sous l'onglet *Ressource clé*, choisissez *Tous les sujets*, ensuite *Crime et justice*, puis *Juristat*.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec le Centre de contact national de Statistique Canada au 613-951-8116 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (ligneinfomedias@statcan.gc.ca).